



# Au carrefour de l'alphabétisation et de l'apprentissage du français langue étrangère, quelles distinctions ?

**Par Duygu CELIK**  
Lire et Écrire en Wallonie  
décembre 2018

*Le paysage de la formation est riche et diversifié. Dans la formation de base, la frontière a toujours été floue entre ce qui relève de l'alphabétisation (alpha) et ce qui relève de l'apprentissage du français langue étrangère (FLE). L'état des lieux de l'alphabétisation en Fédération Wallonie-Bruxelles<sup>1</sup>, publication de référence qui brosse l'offre d'alphabétisation en Wallonie et à Bruxelles, intègre dans sa définition de l'alphabétisation l'apprentissage du français langue étrangère. Le FLE ainsi que l'« alpha-FLE » sont considérés dans le champ très vaste de l'alphabétisation, aux frontières de moins en moins certaines.*

*Cette confusion s'est accentuée ces deux dernières années avec l'émergence de nouveaux opérateurs de FLE et d'alpha-FLE dans la foulée des moyens supplémentaires injectés dans le secteur dans le cadre du renforcement des politiques d'intégration des primo-arrivants. En réponse à la crise des réfugiés de l'été 2015, les Gouvernements wallon comme bruxellois ont réformé les dispositifs d'intégration des primo-arrivants. En Wallonie, cela s'est concrétisé dès 2016 avec l'instauration de l'obligation d'apprendre le français pour tout étranger obtenant le droit de séjour et l'octroi de moyens supplémentaires pour ces formations via un appel à projet « initiative locale d'intégration ».*

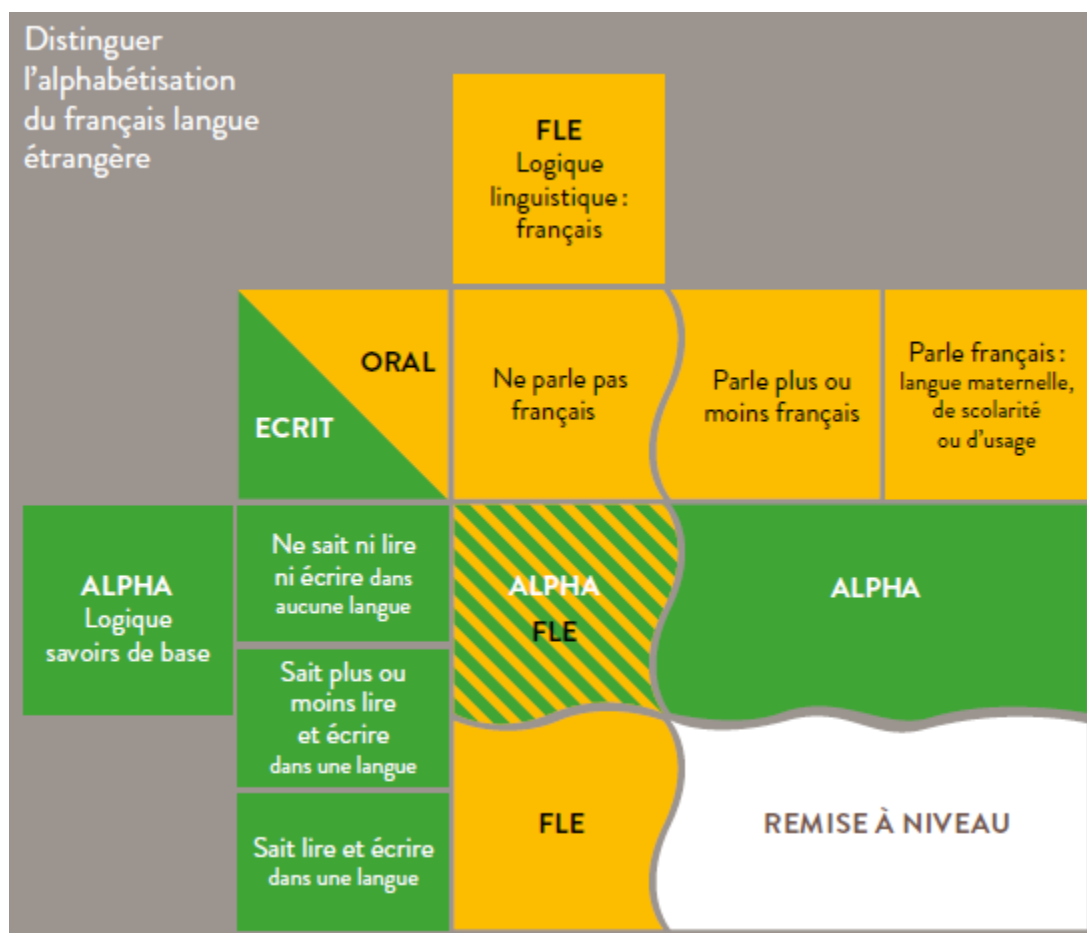
*Cet article propose une grille de lecture permettant d'y voir plus clair. Celle-ci prend appui sur les pratiques de terrain, en l'occurrence sur la manière dont les équipes de Lire et Écrire distinguent les différents champs d'intervention dans leurs pratiques d'accueil, de formation et d'orientation. L'analyse porte plus précisément sur ce qui se situe à la jonction de l'alphabétisation et du FLE, soit sur « l'alpha-FLE ».*

## **L'alpha-FLE, comment le situer par rapport au FLE ?**

Les champs de l'alphabétisation et du FLE peuvent en effet se croiser pour les personnes débutantes en français oral et qui abordent pour la première fois de leur vie l'apprentissage d'un langage écrit. Le tableau ci-dessous illustre ces distinctions dans le champ pédagogique.

---

<sup>1</sup> Réalisés par le comité de pilotage permanent de l'alphabétisation des adultes, les états des lieux sont disponibles sur le site [www.alpha-fle.be](http://www.alpha-fle.be).



(SOURCE : Balises pour l'alphabétisation populaire. Cadre de référence pédagogique de Lire et Écrire, décembre 2017, p. 16)

Ce tableau se lit comme suit : horizontalement, le niveau de maîtrise du français oral, du plus débutant à gauche au plus avancé à droite. Verticalement, le niveau de maîtrise d'une langue écrite, du plus débutant en haut au plus avancé en bas. Le champ du FLE coupe verticalement le tableau, concernant les personnes qui ne parlent pas ou peu le français. Le champ de l'alphabétisation coupe horizontalement le tableau, concernant les personnes qui ne savent pas ou peu lire et écrire et ce dans aucune langue. Par ailleurs, ce tableau illustre aussi la difficulté de définir les limites de chaque case. Le niveau de littératie de chacun varie selon les situations de lecture ou d'écriture et se situe sur un continuum. Il en est de même pour la maîtrise orale d'une langue. Toute découpe en tranche par l'un ou l'autre test ne peut être qu'indicative.<sup>2</sup>

Il n'empêche que ces deux types d'action, l'alphabétisation d'une part et le français langue étrangère d'autre part, *se différencient dans leurs publics, dans leurs objets et dans leurs approches pédagogiques*. On n'apprend pas une langue étrangère comme on apprend à lire et à écrire pour la première fois. On ne propose pas les mêmes méthodes d'apprentissage pour des personnes diplômées dans leur pays d'origine et pour des personnes qui n'ont jamais connu l'école, pour celles qui maîtrisent les codes de l'écrit et pour celles qui ne peuvent recourir qu'à l'oralité. Les formations FLE ont une porte d'entrée linguistique, l'acquisition du français ; alors que les formations

<sup>2</sup> Balises pour l'alphabétisation populaire. Cadre de référence pédagogique de Lire et Écrire, décembre 2017, pp. 15-16, disponible sur <http://www.lire-et-ecrire.be/Balises-pour-l-alfabetisation-populaire>.

d'alphabétisation ont comme porte d'entrée l'acquisition des langages fondamentaux et savoirs de base (lecture, écriture, mathématique...). L'une et l'autre démarches sont compatibles avec le développement de processus d'éducation permanente.

La confusion, partagée tant par les politiques et les pouvoirs publics que par les opérateurs concernés, est dommageable pour les deux champs d'intervention et leur professionnalisation. L'enjeu qui nous semble central est celui de l'orientation adéquate des personnes non-francophones vers des dispositifs de formation qui correspondent à la fois à leur niveau de scolarité dans leur langue (alpha ou FLE) et à leur projet.

## Public alpha-FLE ou public FLE, comment distinguer ?

L'alphabétisation s'adresse aux adultes qui ne maîtrisent pas les savoirs fondamentaux et plus particulièrement aucune langue écrite. Les personnes qui ne maîtrisent pas le français oral mais qui lisent et écrivent dans une langue ne sont pas analphabètes, même si cette langue écrite n'a pas le même alphabet ou n'est pas alphabétique. Elles ne sont donc pas concernées par l'alphabétisation mais bien par le FLE. *Concrètement, pour Lire et Écrire, si les personnes sont scolarisées, même si c'est dans un autre alphabet que le latin (un ingénieur russe, par exemple), ils ne sont pas analphabètes, ils ne relèvent pas de l'alpha-FLE mais du FLE.*

Dans les Régionales de Lire et Écrire, les processus d'accueil des publics permettent de distinguer si les personnes relèvent de l'alpha-FLE ou du FLE :

- *Premier niveau : le parcours scolaire, l'expérience professionnelle et le parcours de vie (basés sur le déclaratif de l'apprenant)*

On interroge les personnes sur leur parcours scolaire dans leur langue et dans leur pays d'origine : sont considérées comme publics relevant de l'alpha-FLE les personnes qui n'ont pas été scolarisées ou qui ont été scolarisées dans leur pays sans obtenir au minimum l'équivalent du CEB.

Exemple : pour connaître le niveau de scolarité des personnes non francophones, certaines équipes recourent à une grille de références traduites dans différentes langues et systèmes scolaires, proposée par le CAFOC de Nantes. Les personnes indiquent, dans leur langue d'origine, jusqu'où elles sont allées à l'école, ce qui montre à la fois leur niveau de scolarité et leur aptitude à lire dans leur langue d'origine.

La scolarité n'est cependant pas toujours une indication suffisante, compte tenu à la fois des niveaux d'équivalence très différents dans certains pays et du phénomène d'illettrisme par lequel, même chez nous, des personnes peuvent avoir suivi leur scolarité sans pour autant maîtriser ou maintenir les savoirs de base en lecture et en écriture.

L'expérience professionnelle peut fournir une indication supplémentaire, si la personne a exercé des métiers qui requéraient une scolarisation ou le recours à l'écrit. Il en est de même du parcours de vie, qui fournit une indication supplémentaire, ainsi que le contexte géopolitique du pays (si le pays était en guerre par exemple).

- **Deuxième niveau : les compétences à la lecture et à l'écriture**

L'étape suivante consiste à vérifier les aptitudes à la lecture (déchiffrer un message écrit, comprendre un texte...) et à l'écriture (savoir tracer les lignes d'un système d'écriture, orthographier, adresser un message ou exprimer sa pensée par écrit...)<sup>3</sup>.

Dans la foulée des parcours scolaires et professionnels, certaines équipes questionnent ainsi sur les habitudes avec la lecture et l'écriture (sur la base du déclaratif des apprenants).

Exemple : lors de l'entretien d'accueil, certaines équipes demandent à la personne si elle lit les publicités qu'elle reçoit, ce que les signes et les logos représentent pour elle.

Le cas échéant, on vérifie leur aptitude à la lecture et à l'écriture (sur la base d'un testing de compétences).

Exemple : l'entretien d'accueil et la fiche signalétique que doivent compléter les personnes fournissent souvent le moyen aux équipes de vérifier de manière pratique l'aptitude à la lecture (compréhension de ce qui est demandé dans la fiche signalétique, distinction des informations chiffrées) et à l'écriture (rédaction des réponses de manière manuscrite, structuration des phrases, l'utilisation du bic).

Exemple : la signature que les personnes apposent sur les documents signalétiques à l'accueil permet de vérifier leur aisance avec l'écrit et la gestion graphique. Cette indication n'est toutefois pas toujours suffisante. Certaines personnes, bien qu'analphabètes, ont, par leur profession, l'habitude de signer des documents. En cas de doute, certaines équipes demandent au candidat apprenant de rédiger une phrase dans sa langue d'origine afin de vérifier son aptitude à l'écrit.

En dernier recours, dans le cadre du processus d'accueil, si la personne est jusque là identifiée comme public analphabète, certaines équipes font passer le test de positionnement en alpha. Ce test est conçu par Lire et Écrire tant pour un public francophone que pour un public non francophone. Il permet de situer le degré d'aptitude à la lecture et à l'écriture (l'échelle d'alphabetisation), mais il ne permet pas d'aller aussi loin dans le testing avec les personnes non francophones qu'avec les personnes francophones.

- **Troisième niveau : l'attitude face à l'apprentissage**

Enfin, le temps d'essai, lorsqu'il est prévu en début de formation, a pour fonction, notamment, de confirmer que c'est bien l'alpha-FLE qui est indiqué pour la personne et dans le cas contraire, s'il apparaît qu'elle maîtrise les codes de l'écrit (aisance avec l'écrit, capacité et rapidité d'apprentissage, capacité de mémorisation, structuration de la farde de formation, ennui et insatisfaction dans le groupe) de l'orienter vers une formation en FLE.

## **L'alpha-FLE, quelles approches pédagogiques ?**

L'appropriation d'une langue étrangère s'opère différemment selon que l'on est analphabète (alpha-FLE) ou que l'on maîtrise les codes de l'écrit (FLE). *Les méthodes d'apprentissage en FLE sont inadaptées pour l'apprenant qui est analphabète ou en situation d'illettrisme.* Les deux publics (alpha-FLE et FLE) se distinguent sur de nombreux aspects :

- Pour les personnes analphabètes, il ne s'agit pas seulement d'acquérir des codes linguistiques mais bien d'entrer dans la culture écrite, ce qui modifie leur rapport au langage et leur rapport au monde.

---

<sup>3</sup> Pour plus de précisions, consulter le cadre de référence de Lire et Écrire, *op. cit.*

- Les structures mentales sont différentes : la personne qui a appris la lecture et l'écriture s'appuiera sur sa maîtrise du passage du sens au signe et du signe au sens dans un système écrit pour s'ajuster à un nouveau système. Alors qu'une personne analphabète doit construire le lien entre l'oral à l'écrit ce qui, quel que soit le mode d'écriture, va nécessiter une réorganisation plus fondamentale.
- La personne qui maîtrise déjà l'écrit s'aidera du signe pour apprendre et apprendra plus vite. C'est une ressource dont la personne analphabète ne dispose pas. Les formations qui mélangent les deux catégories de publics auront tendance à mobiliser plus rapidement l'écrit dans leur processus de formation, au détriment des apprenants analphabètes.
- Les personnes analphabètes ne maîtrisent pas les structures grammaticales de leur langue maternelle. Au contraire des apprenants qui pensent les structures grammaticales, cette lacune chez les personnes analphabètes représentera rapidement une difficulté dans leur apprentissage.
- Les supports sont différents pour les deux types de publics : pour travailler la langue notamment par soi-même, en dehors des temps de formation, la personne analphabète ne peut pas s'aider des notes de cours. Elle doit, par exemple, recourir à des enregistrements audio. Les apprenants qui maîtrisent l'écrit pourront en outre recourir à des outils tels que la transcription ou les dictionnaires pour renforcer, structurer ou développer leurs acquis. Ce que ne pourront faire les apprenants non ou trop faiblement scolarisés.
- La posture du formateur est différente : on ne forme pas des personnes qui n'ont jamais été scolarisées, qui n'ont pas les codes de l'école, comme on forme des publics scolarisés. Cela nécessite un décentrage de la part du formateur, une réflexion sur sa posture de formateur.

On le voit, les modes d'apprentissage sont différents pour les deux catégories de publics, les approches pédagogiques déployées par les opérateurs de formation doivent être nécessairement différentes. Les formations de type alpha-FLE doivent être conçues de manière à intégrer ces particularités de leur public. En tout état de cause, elles prévoiront plus de **temps d'apprentissage** que les formations FLE. Elles utiliseront **les supports** écrits plus tardivement dans le processus de formation. Par conséquent, elles s'appuieront **moins sur le travail chez soi**. Elles aborderont **la syntaxe et la grammaire** de manière non pas abstraite et frontale mais en mettant l'accent sur le sens (certaines équipes parlent d'ailleurs de « métalinguages » plutôt que de grammaire), sur **la communication fonctionnelle**, c'est-à-dire l'utilisation concrète de la langue dans le quotidien des apprenants, parce que les notions de syntaxe et de grammaire sont inconnues.

Par ailleurs, si les deux cadres alpha-FLE et FLE s'inscrivent dans la même approche d'éducation permanente, ils présentent également les caractéristiques communes des méthodes liées à l'éducation permanente.

## L'alpha-FLE, quel dispositif de formation ?

Comment se conçoit un dispositif de formation (les groupes, les locaux, la durée et l'intensité du programme, le seuil minimal de présence en formation...) en alpha-FLE et qu'est-ce qui distingue éventuellement ces éléments d'une formation en FLE ?

Pour Lire et Écrire, il n'y a pas de norme en la matière. Au contraire, la **diversité des dispositifs** permet de répondre, de la manière la plus adéquate, aux besoins des apprenants, à leurs objectifs, leurs difficultés, leurs contraintes. Certains ne pourront pas entamer un processus d'apprentissage plus de quelques heures par semaine, d'autres voudront une formation intensive à plein temps.

À Lire et Écrire y compris, toutes les Régionales n'organisent pas leur dispositif de la même manière, elles se différencient plus ou moins afin de s'adapter à la structure de leur public, sensiblement différente d'une région à l'autre, à la réalité de leur territoire, mais également en fonction des contraintes matérielles et financières. Au sein d'une même Régionale, tous les groupes de formation en alpha-FLE ne s'organisent pas nécessairement, non plus, de la même manière et pour les mêmes raisons.

Néanmoins, il est possible d'évoquer les différents aspects du dispositif de formation en alpha-FLE tel qu'il est habituel de le rencontrer à Lire et Écrire, et cela, à titre d'illustration :

- **Le nombre d'heures hebdomadaires de formation** est très diversifié, certains groupes fonctionnent à 20h/semaine, d'autres à 6h/semaine. Les dispositifs de faible intensité, comme 6h/semaine, offrent au public un espace pour reprendre progressivement un processus d'apprentissage et d'émancipation.
- **La durée de la formation** : il est communément admis que l'alphabétisation est un processus long, a fortiori lorsqu'il s'opère dans une langue étrangère. A titre de comparaison, nous-mêmes avons bénéficié, enfants, dans notre langue usuelle, de 2.400 heures au minimum pour acquérir les bases (en 3 ans, de 5 à 8 ans) puis de 3.200 heures au minimum pour acquérir un niveau de maîtrise correspondant au CEB (en 4 ans, de 9 à 12 ans).
- **La mixité du groupe** : à Lire et Écrire, les pratiques sont diverses. Elles dépendent du contexte territorial, comme des choix pédagogiques de mélanger les niveaux et/ou profils des publics ou de travailler avec des groupes homogènes. Mais on constate que, lorsqu'elles choisissent cette option, c'est avec des groupes spécifiques alpha « débutant à l'oral » (ou alpha « non francophones » ou « alpha-FLE ») que les Régionales travaillent. Pour cette catégorie de public, il y a donc du sens à travailler en groupes homogènes tant au niveau pédagogique que pour les interactions et la dynamique de groupe.
- **La présence de l'apprenant** : indépendamment du dispositif de formation et du programme, tels qu'ils sont proposés, la question d'un seuil minimal de présence de l'apprenant peut également se poser. La formation sera-t-elle effective si l'apprenant n'est présent qu'une fois sur trois ? Une présence minimale doit-elle être attendue ? A Lire et Écrire, il n'y a pas de condition ni d'exigence en la matière. Par contre, il y a une prise en charge de l'absentéisme par les équipes : les processus mis en place impliquent en général l'agent de guidance, le formateur et l'apprenant. On cherche à comprendre les raisons de l'absentéisme, qui peuvent être multiples, et à apporter, quand c'est possible, les réponses et aménagements adéquats.
- **La taille du groupe** : elle doit permettre l'interaction des apprenants entre eux et avec le formateur. Celle-ci dépend également de l'assiduité des apprenants, de la taille du local de formation, des méthodes d'animation. Lire et Écrire fonctionne habituellement avec des groupes de 6 à 12 participants au maximum.
- **La formation en module ou avec entrée et sortie permanente** : à Lire et Écrire, les formations s'organisent avec des entrées et sorties permanentes. Toute nouvelle personne peut intégrer le processus de formation si des places se libèrent. Cette organisation permet, notamment, de répondre rapidement à la demande de formation. Mais toutes les formations ont également une date de début et une date de fin, correspondant le plus souvent à l'année scolaire. Cette organisation offre un moment privilégié d'évaluation, la possibilité de fixer des objectifs intermédiaires et réalistes pour les participants.

## L'alpha-FLE, quel formateur ?

À Lire et Écrire, les équipes pédagogiques sont constituées de travailleurs et de volontaires. Pour Lire et Écrire, la compétence de l'équipe pédagogique et la professionnalisation des actions d'alphabétisation sont essentielles. Les titres et qualifications ne sont pas à eux seuls des données pertinentes dans ce cadre-là.<sup>4</sup> Trois éléments sont au minimum requis :

- L'encadrement des volontaires : les volontaires doivent bénéficier d'un soutien et d'un encadrement de l'organisation. A fortiori, une équipe pédagogique ne peut pas être constituée uniquement de volontaires. A défaut d'expérience en la matière, les volontaires doivent pouvoir suivre, au préalable, une formation pédagogique en alphabétisation des adultes.
- La maîtrise du français : le formateur en alpha-FLE doit présenter un niveau de maîtrise suffisant en français.
- À Lire et Écrire, qui se place dans le champ de l'alpha-populaire, il est attendu des formateurs qu'ils déploient des compétences pédagogiques à la fois dans le domaine de l'alphabétisation des adultes et dans le domaine de l'éducation permanente, du social, de l'interculturalité et/ou de la citoyenneté active.
- La formation continuée : les volontaires comme les travailleurs doivent être disposés à se former, quelles que soient les modalités, en lien avec leur fonction. Lire et Écrire dispose, par exemple, d'un plan de formation continuée (10 jours prévus par an).

## Quelques éléments de conclusion...

Les référentiels, balises, outils et méthodologies pratiqués par Lire et Écrire sont mis à la disposition de l'ensemble des travailleurs de l'alpha afin de nourrir la réflexion, de se questionner mutuellement, de permettre à chaque acteur de se positionner par rapport à son propre projet pédagogique. Il n'y a pas, en effet, une conception unique de l'alphabétisation.

Cette grille de lecture est à considérer comme tel. Il n'y a pas une seule manière de distinguer les champs d'intervention, les publics, les pratiques. La diversité des projets pédagogiques, des programmes, des objectifs,... la diversité de l'offre d'une manière générale peut être pertinente. Elle permet de rencontrer la diversité des besoins et des parcours des populations à la condition toutefois d'être transparente, professionnelle et de qualité.<sup>5</sup>

Il paraît néanmoins essentiel, pour une orientation pertinente des publics, que chaque opérateur puisse identifier clairement et précisément son champ d'intervention, le public auquel il s'adresse et ses spécificités pédagogiques.

**Duygu CELIK**  
**Lire et Écrire Wallonie**

---

<sup>4</sup> Voir à ce propos « Élaboration d'un référentiel, d'outils et d'indicateurs d'évaluation en alphabétisation des adultes », rapport final de recherche, Perrine VANMEERBEEK (dir. Catherine FALLON), SPIRAL, Université de Liège, janvier 2018.

<sup>5</sup> « Élaboration d'un référentiel, d'outils et d'indicateurs d'évaluation en alphabétisation des adultes », *op. cit.*.